

**Conseil économique et social**Distr. générale
27 septembre 2013

Original: anglais

**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et
l'agriculture****Commission économique pour l'Europe****Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture****Comité des forêts et de l'industrie forestière****Commission européenne des forêts****Soixante et onzième session**

Rome, 9-13 décembre 2013

Trente-septième session

Rovaniemi, 9-13 décembre 2013

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire

**Questions intéressant la Commission européenne des forêts
de la FAO****Programme-cadre de la FAO sur la gestion des feux****Note du secrétariat***Résumé*

Le programme de gestion des feux de la FAO correspond à une approche intégrée de la gestion des feux de végétation pour toutes les utilisations des terres. La présente note donne une vue d'ensemble de l'évolution de la situation et des mesures prises par la FAO et ses partenaires pour donner suite aux recommandations formulées par la Commission européenne des forêts, par d'autres commissions régionales des forêts et par le Comité des forêts. Le document présente en conclusion des suggestions visant à renforcer le Programme de gestion des feux de la FAO, à soumettre à la Commission pour examen.

**I. Suite donnée aux recommandations formulées par la
Commission européenne des forêts à sa trente-sixième session
et activités relatives au programme de gestion des feux de la
FAO dans la région**

1. Depuis la dernière session de la Commission, un projet de gestion des feux a été achevé dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.
2. Au moment de la rédaction du présent document, un Forum régional Commission économique pour l'Europe (CEE) / FAO sur la gestion des feux transfrontaliers était en cours d'organisation pour novembre 2013; des recommandations devraient y être formulées à l'intention des États Membres de la Région Europe et du Conseil de l'Europe en vue de l'élaboration d'un accord de coopération internationale visant à renforcer la capacité de

gestion des feux. Le Forum mettra à profit les observations et les solutions récentes relatives aux problèmes actuels ou susceptibles de se présenter à l'avenir concernant les feux de végétation dans la région, notamment en Europe de l'Est et en Asie centrale. Les contributions des États membres de la CEE et d'autres régions hors de la CEE serviront de fondement technique pour l'élaboration d'accords multilatéraux et bilatéraux, formels et informels, de coopération transfrontalière en matière de gestion des feux.

II. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des forêts à sa vingt et unième session et par d'autres commissions régionales des forêts et activités de la FAO en matière de gestion des feux

3. Le Comité a demandé à la FAO de renforcer son programme de gestion des feux, désormais appelé Programme-cadre «Smart Fire», en recherchant activement un appui financier en faveur du Fonds fiduciaire multidonateurs qu'il est proposé d'établir. Ce Programme relèvera essentiellement du nouvel Objectif stratégique 5 (OS5) de la FAO: *Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise*, et dans une moindre mesure de l'Objectif stratégique 2 (OS2): *Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches*. À ce titre, il fera partie des activités menées par le Département des forêts et par les équipes chargées des objectifs stratégiques afin de promouvoir sa mise en œuvre, notamment la mobilisation des ressources. À leurs dernières sessions, la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2012), la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (2012), la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient (2013), ainsi que la Conférence de la FAO (juin 2013) ont demandé un soutien en faveur de la gestion des feux au niveau des pays. Toutefois, les ressources n'ont pas encore été trouvées tant au sein de l'Organisation qu'auprès des États Membres. Les domaines d'intervention du nouveau cycle FEM-6, qui débutera en juin 2014, porteront notamment sur la Réduction des risques de catastrophe et la Gestion des feux, et peut-être une source de financement.

4. Les ressources humaines de la FAO consacrées à la gestion des feux sont désormais affectées en partie à la mise au point du nouvel Objectif stratégique 5 de la FAO: *Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise*, ce qui devrait favoriser la future mise en œuvre du Programme forestier de l'Organisation, qui vise en particulier à éviter que les forêts et les arbres ne soient touchés par des situations d'urgence mais aussi à faire en sorte que les forêts et les arbres puissent contribuer à prévenir ou à atténuer d'autres situations d'urgence.

5. Le Comité a aussi demandé à la FAO de proposer un mécanisme de coordination entre les différents organismes et programmes des Nations Unies travaillant sur des thèmes liés à la gestion des feux, afin de tirer pleinement parti de ses avantages comparatifs et d'éviter les doublons avec les activités d'autres organismes, comme ceux chargés de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (SIPC) et le Centre mondial de surveillance des incendies (CMSI). Des discussions ont démarré avec les entités chargées de la SIPC pour donner suite à cette décision, et de nouveaux progrès et des résultats tangibles sont attendus en 2014, comme par exemple une réunion de coordination des organismes des Nations Unies.

6. Le Comité des forêts a qualifié les feux de forêts de source majeure de gaz à effet de serre et a appelé les pays à inclure la gestion de ces feux dans leurs programmes de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD). Depuis la dernière session de la Commission, la FAO a mis en œuvre un projet de gestion

des feux à Kalimantan (Indonésie), financé avec des fonds REDD venant de la Norvège, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en remplaçant les brûlis par d'autres méthodes agricoles dans les tourbières et aux environs, et en empêchant les feux de végétation dans les plantations de caoutchouc communautaires. Le Programme-cadre Smart Fire comporte aussi un volet consacré à la gestion des feux et au changement climatique. L'Étude *FAO: Forêts 172: Directives relatives au changement climatique à l'intention des gestionnaires forestiers* recommande des mesures d'adaptation et des stratégies d'atténuation qui ont trait à l'augmentation attendue du nombre, de la fréquence, de l'ampleur et de la gravité des feux de végétation.

7. Enfin, le Comité a demandé à la FAO d'élaborer, en partenariat avec d'autres institutions compétentes et sur la base des Recommandations volontaires pour la gestion des feux, un ensemble d'instruments d'orientation internationaux pour la gestion des risques liés aux feux de végétation au niveau des paysages, y compris les feux transfrontaliers. Deux thèmes initiaux ont été arrêtés pour la mise en œuvre de cette décision. Le premier est l'élaboration de directives communautaires de gestion des feux à l'intention des agents de district et des ONG. À cet effet, une réunion préparatoire s'est tenue avec des experts mondiaux à la fin de 2012 dans le but de définir les grandes lignes et l'objectif de cet outil. Une réunion régionale semblable a été organisée à Arusha (Tanzanie). Les directives devraient être lancées à l'occasion de la Conférence internationale sur les incendies de forêt qui doit se tenir en 2015 en République de Corée. Le second thème, changement climatique et gestion des feux, est inclus dans *l'Étude FAO: Forêts 172*. Toutefois, des lignes directrices plus spécifiques pourraient se révéler nécessaires à l'avenir.

Demandes émanant d'autres régions

8. La Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes a demandé à la FAO d'actualiser les statistiques régionales sur les feux de végétation. La prochaine Évaluation des ressources forestières mondiales (2015) portera notamment sur les tendances de l'incidence des feux et les superficies incendiées ces 12 dernières années, mesurées à l'aide de données satellite.

9. Le secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a demandé à la FAO de l'aider à mettre en œuvre la composante ayant trait à la gestion communautaire des feux de son Programme de gestion des feux, qui s'intégrera très bien dans le nouveau Programme-cadre «Smart Fire». La FAO attend la demande officielle du secrétariat de la SADC.

Projets

10. Des projets ou des composantes de gestion des feux ont été menés à bonne fin en Syrie et en Tanzanie depuis la dernière session de la Commission européenne des forêts.

11. Des projets de gestion des feux ou des composantes de projets mis en œuvre par la FAO ou avec sa participation sont en cours de réalisation en Algérie, dans le bassin versant du Fouta Djallon (Afrique de l'Ouest), au Liban, au Maroc, au Swaziland et en Tunisie.

12. Des projets ou des composantes de projet sur la gestion des feux sont dans la filière pour l'Algérie, le bassin du Fouta Djallon, la Gambie et le Zimbabwe .

Prochaines manifestations

13. En sa qualité de membre du Comité de liaison international, la FAO participe activement aux préparatifs de la prochaine Conférence internationale sur les incendies de forêt qui doit se tenir en 2015 en République de Corée (www.wildfire2015.kr). Comme il l'a fait lors de la Conférence de 2011 en Afrique du Sud, le Département des forêts de la FAO plaidera à nouveau en faveur d'un programme qui tienne compte de la Gestion intégrée des feux.

III. Points à examiner

14. Les feux de forêts et d'autres végétations restent un sujet de vive préoccupation. Il est à prévoir que le changement climatique accentuera l'intensité et la fréquence de ces feux. L'augmentation des feux de végétation contribuera à un accroissement des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Les demandes de soutien des pays ainsi que les recommandations des commissions forestières régionales, du Comité des forêts et de la Conférence de la FAO visant à renforcer le programme de gestion des feux de l'Organisation appellent une augmentation des ressources provenant de la FAO et/ou des États Membres. Les ressources humaines et financières affectées à la gestion des feux sont toutefois limitées et en diminution. La Commission souhaitera peut-être:

- examiner le risque croissant de feux non contrôlés dans la région et suggérer des mesures pour lutter contre ce phénomène, par exemple en établissant un lien étroit entre la gestion des feux et les initiatives en rapport avec le changement climatique;
- examiner le rôle et la contribution de la FAO et des réseaux de gestion des feux en Europe (le groupe de travail *Silva Mediterranea* de la FAO sur la gestion des feux, le Groupe d'experts de la Commission européenne sur les feux de forêts, le réseau sous-régional de la SIPC pour les Balkans) en matière de réduction des effets négatifs des feux de végétation;
- examiner les moyens et les possibilités d'intégrer la gestion des feux dans une approche paysagère plus vaste;
- recommander aux États Membres de soutenir le Programme-cadre «Smart Fire» de la FAO en lui affectant des ressources;
- charger la FAO de trouver des ressources financières et humaines supplémentaires pour la mise en œuvre du Programme-cadre «Smart Fire».

15. La Commission souhaitera peut-être aussi formuler des recommandations concernant l'organisation et la programmation de la Conférence internationale sur les incendies de forêts qui doit se tenir en 2015 en République de Corée (www.wildfire2015.kr).